

LA CIRCULAIRE N°8 - 2013 HYGIENE ET SECURITE

CHSCT-M DU 15 OCTOBRE 2013

ORDRE DU JOUR

Lettre de mission des ergonomes

Première ébauche du nouveau rapport : bilan annuel SSCT 2012

Rapports annuels 2012 :

- des ISST

- des Médecins de Prévention

- des ergonomes

Premiers échanges sur la Note d'Orientation 2014

Cofinancement d'études ergonomiques

DECLARATION LIMINAIRE

Ce CHSCT-M se tient après la réunion du Comité Technique Ministériel du 8 octobre présidé par Monsieur Moscovici, en présence de Messieurs Cazeneuve et Hamon qui ont présenté les grandes lignes du Projet de Loi de Finances 2014 pour les directions de Bercy.

Pour **FO Finances**, ce budget n'est ni plus ni moins que la poursuite de la politique d'austérité : les agents des Ministères économiques et financiers voient leurs moyens amputés de façon drastique, ce qui met en péril le contenu et l'exercice plein et entier des missions qu'ils exercent et qui accroît la détérioration de leurs conditions de travail :

- - 2 564 suppressions d'emplois,
- - 4% de crédits de fonctionnement,
- - 2,6% de crédits d'investissement,
- - 5% de crédits d'intervention,
- - 0,4% de crédits de rémunérations.

Face à de telles baisses, aux conséquences désastreuses pour les conditions de travail des agents, il est bien difficile pour le Ministre d'accréditer l'idée que les services pourront mieux effectuer leurs missions ! Alors même que les démarches stratégiques directionnelles, en cours de finalisation, ne sont dans les faits, que de véritables plans de restructurations où des milliers d'agents vont voir leur service disparaître et seront contraints à des mobilités très importantes.

- Annoncé lors de ce CTM, **FO Finances** prend acte du maintien des crédits Santé, Sécurité au Travail. Mais leur non-revalorisation, depuis des années, revient, là encore, à amoindrir les capacités d'action dans un domaine plus que jamais indispensable aux agents et dont les besoins augmentent.

Monsieur Moscovici n'a pas apporté beaucoup de perspectives, si ce n'est sur :

- Un nouveau plan d'action sur l'égalité professionnelle.
- Un plan d'action de prévention des Risques Psycho Sociaux.
- Un protocole ministériel sur la mobilité inter directionnelle.
- L'engagement de saisir le 1^{er} Ministre concernant la reconnaissance du Tripode de Nantes comme site amianté.

- **FO Finances** prend acte avec satisfaction, de l'installation le 10 septembre dernier de « *L'Observatoire National du suicide* », elle fait partie de ceux qui en ont demandé la création. C'est d'autant plus d'actualité que le nombre de suicides est toujours aussi élevé au sein des Ministères Economiques et Financiers (26 en 2012).

- Il en est de même du **nombre croissant de cas de souffrance au travail** mis en évidence dans le rapport annuel des Médecins de prévention que nous allons aborder aujourd'hui : près de 3000 en

2012 sans compter leur sous-évaluation régulièrement dénoncée. Force est de constater que les Ministres lors de ce CTM, n'ont pas affiché de signes forts quant aux conséquences néfastes de leurs choix. En effet, dans les propos des Ministres **FO Finances** n'a pas décelé de réelle volonté d'agir sur les causes des RPS afin de les supprimer ou de les réduire alors que les perpétuelles réorganisations, restructurations et suppressions d'effectifs sont source de mal être au travail pour les agents. Les rapports annuels à l'ordre du jour de ce CHSCTM l'attestent encore et toujours !

C'est pourquoi ouvrir une négociation sur les Risques Psycho-Sociaux et refuser de considérer que les suppressions d'emplois en sont la principale cause n'est, pour **FO Finances**, pas crédible !

Dans ce contexte très difficile pour l'ensemble des agents, **il faut pour FO Finances** :

* **mettre un coup d'arrêt aux nombreuses difficultés rencontrées sur le terrain par les représentants du personnel** dans l'exercice de leurs mandats, qui méritent respect et reconnaissance ;

* **mettre un coup d'arrêt également, aux dysfonctionnements** qui entravent trop souvent le bon fonctionnement des CHSCT : le respect des instances est indispensable au dialogue social ;

* **renforcer le réseau des acteurs de prévention** : Médecins de prévention ; ISST Secrétaires Animateurs, qui constituent toujours une priorité pour **FO Finances**.

Les Ministres ne peuvent se contenter de donner des consignes sans s'engager eux-mêmes sur l'adéquation missions/moyens. Ils doivent assumer leurs responsabilités d'employeurs publics :

- en tirant les leçons des effets néfastes engendrés par leur politique d'austérité pour les agents et pour les missions économiques et financières ;

- en donnant de réels moyens pour faire vivre une politique ministérielle de Santé Sécurité au Travail digne de ce nom, en agissant réellement, **par des actions concrètes, sur la prévention de la souffrance au travail.**

Pour FO Finances, les suppressions d'emplois sont la cause principale de la dégradation des conditions de travail. C'est pourquoi elle exige, leur arrêt immédiat, des décisions concrètes d'actions portant sur l'organisation du travail, les missions, les moyens, l'encadrement, ainsi que le renforcement des prérogatives et des moyens des acteurs de prévention.

Face aux conséquences désastreuses de ce budget, **FO Finances** mettra tout en œuvre pour la préservation et l'amélioration des droits des agents dans le cadre d'une **politique ministérielle et d'un réseau ministériel lui-même consolidé et renforcé.**

--

Avant d'aborder l'ordre du jour et en réponse aux déclarations liminaires, la Présidente du CHSCT-M a rappelé que les Ministres avaient annoncé en CTM le 8 octobre dernier : l'ouverture de discussions sur un accord ministériel relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) qui sera la déclinaison de l'accord-cadre Fonction Publique et sur le rôle du CHSCT et son articulation avec les autres instances représentatives. Elle a également rappelé que les Ministres s'étaient engagés à saisir le Premier Ministre au sujet de la reconnaissance du bâtiment le Tripode à Nantes comme site amianté.

En lien avec ce dernier point, la délibération suivante a été adoptée à l'unanimité des représentants du personnel du CHSCT-M : « *les représentants du personnel siégeant au CHSCT-M émettent le vœu que la DGFIP reconnaisse la maladie à caractère professionnel de notre collègue, Contrôleur des Finances Publiques, exposée à l'amiante dans le bâtiment du Tripode à Nantes et victime d'un cancer (reconnu par l'OMS comme étant lié à l'amiante, mais non répertorié dans les tableaux 30 et 30 bis de maladies professionnelles). Lors du Comité Technique Ministériel du 8 octobre 2013, les ministres de Bercy ont déclaré soutenir la demande de classement du Tripode en site amianté. Dans ce contexte, il est nécessaire de répondre avec bienveillance à la demande bloquée depuis trop longtemps de notre collègue.* »

LETTRE DE MISSION DES ERGONOMES

Un nouveau projet amendé de lettre de mission sera présenté au CHSCT-M de décembre prochain, accompagné d'une fiche de procédures actualisée rappelant les modalités de recours au Pôle Ergonomie.

NOUVEAU RAPPORT ANNUEL BILAN 2012 DE LA SITUATION GENERALE DE LA SANTE DE LA SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le bilan 2012 (article 61 du décret 82-453 modifié) sera diffusé aux CHSCT locaux avec la note d'orientation 2014.

RAPPORT D'ACTIVITE 2012 DE L'INSPECTION SANTE SECURITE AU TRAVAIL (ISST)

Ce rapport de qualité prend en compte l'évolution sur les trois dernières années des observations émises par les ISST, avec des encarts rappelant les évolutions réglementaires intervenues en 2012. **FO Finances a dénoncé les points noirs récurrents** répertoriés par les ISST lors de la visite des locaux dans le cadre de leur rôle de contrôle : réorganisations incessantes, encombrement des locaux. Les réductions des budgets de fonctionnement sont de plus en plus mis en avant pour différer des actions pourtant indispensables telles que risques électrique et incendie, le chauffage ; l'hygiène des locaux et des sanitaires. Le recours au marché national pour le ménage est inacceptable car dans la réalité les personnels employés n'ont pas les moyens d'assurer correctement leur travail. Pour ce qui concerne l'amiante : les DTA sont peu nombreux ou incomplets dans les sites loués et les repérages avant travaux sont souvent négligés. Aucun agent n'est formé à la sécurité dans les petits sites. La place de plus en plus importante des RPS dans les interventions des ISST est également cité. **FO Finances** a dénoncé la

faible prise en compte des observations formulées par les ISST lors des visites effectuées, trop peu de réponses sont apportées par l'administration aux recommandations des ISST. Quant au **rôle de conseil des ISST**, **FO Finances** a souligné leur apport important en matière de connaissance des textes et de l'importance de leur indépendance dans le cadre de leurs missions. Enfin, les ISST ont un **rôle d'animation, de formation et d'information** qui a été conséquent en 2012 avec notamment les formations des membres des CHSCT.

La Présidente du CHSCT-M a réaffirmé que la suppression des risques professionnels primaires était une priorité. (rappelée dans la note d'orientation 2013) et que les rapports de visite des ISST devaient à ce titre faire l'objet d'un suivi effectif. Une note sera adressée en ce sens aux Directions Générales. Concernant le marché de nettoyage, un courrier à l'attention du chef de service du SAE rappellera les obligations en matière de réglementation du travail.

RAPPORT D'ACTIVITE 2012 DE LA MEDECINE DE PREVENTION

FO Finances a souligné la qualité de ce rapport. Les agressions (verbales et physiques, en particulier dans les services d'accueil du public), les risques psychosociaux (RPS), la souffrance au travail, l'épuisement, les « burn out » dont les agents sont victimes, sont

malheureusement en progression et les Médecins de Prévention sont toujours aussi nombreux à en témoigner. Comme **FO Finances**, ils évoquent, une fois de plus, le lien entre cette souffrance, les restructurations, les objectifs de « rentabilité », les réductions

d'effectifs, de moyens et l'organisation du travail. **FO Finances** a encore une fois déploré le nombre de suicides (26 en 2012).

Seules 38% des préconisations des Médecins de Prévention concernant les **aménagements de postes** sont suivies d'effet. Les refus doivent être motivés par l'administration et communiqués aux CHSCT, ce qui est encore rarement le cas.

Les **visites de reprise et de pré-reprises** des agents qui réintègrent les services après congé de longue maladie (CLM) ou de longue durée (CLD) sont trop peu nombreuses. La raison essentielle est l'important « *turn over* » des

personnels au sein des services RH. Afin d'améliorer le dispositif, il est nécessaire, pour **FO Finances**, de poursuivre la formation des services RH à la médecine statutaire (gestion des CLM, des CLD, comité médicaux, commission de réforme...) qui avait eu des répercussions positives en 2005 et en 2008. Pour fiabiliser les données relatives aux maladies professionnelles et aux accidents, il faut pour **FO Finances** harmoniser les formulaires remplis par les services RH et les Médecins de Prévention en particulier pour les accidents qui ne sont pas toujours signalés aux Médecins de Prévention et encore moins aux CHSCT.

ETAT DES LIEUX ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION DE LA MEDECINE DE PREVENTION DANS LES MEF

Lors du groupe de travail annuel « *santé sécurité au travail* », la délégation **FO Finances** était accompagnée d'un Médecin de Prévention (élue à la CCP des Médecins de Prévention) en qualité d'expert, afin de présenter la réalité quotidienne d'exercice des missions de la profession. **FO Finances**, a rappelé son attachement à l'indépendance des services de santé au travail.

FO Finances a contesté les tableaux qui ont été présentés car ils ne tiennent pas compte de la réalité des affectations des agents (DOUANES, DISI, DGCCRF), pas plus que des charges de travail en augmentation constante pour les Médecins de Prévention qui ne sont pas forcément proportionnelles à une diminution d'effectif global des agents : visites annuelles quinquennales, particulières, visites ou études de postes, rapports divers et participation aux séances institutionnelles des CHSCT. A tout cela, viennent s'ajouter la prise en charge des RPS, les visites spontanées, les enquêtes et visites de délégations de CHSCT, la participation aux différents GT des CHSCT démultipliés et délocalisés suite aux restructurations des directions et bientôt la systématisation des visites de pré-affectation et de reprise après congé de longue maladie ou de longue durée ! **FO Finances** a demandé que l'ensemble de ces données soient intégrées aux tableaux afin que le temps accordé au Médecins de Prévention soit suffisant pour qu'ils exercent l'intégralité de leurs missions en évolution croissante.

Le Médecin de Prévention, expert pour **FO Finances**, a également décrit au moyen d'exemples concrets les difficultés permanentes de la majorité des Médecins de Prévention dues à l'absence de secrétariat et d'infirmière parallèlement à la disparition des aides ponctuelles apportées par les structures des délégations qui subissent les suppressions de postes d'assistants. Dès le lancement de la révision des lieux de consultation, **FO Finances** avait souligné qu'un cabinet médical digne de ce nom devait comporter :

- des moyens humains : la réalité est toute autre, puisque les infirmières sont en voie de disparition (non remplacement des départs à la retraite) et qu'il n'y a pas de secrétariat ! Les médecins doivent organiser eux mêmes leurs rendez-vous en liaison avec plusieurs services RH et des listes d'agents souvent non actualisées ...
- des moyens matériels : l'informatisation de l'activité médicale est en suspens depuis des années. C'est la raison pour laquelle **FO Finances** s'est montrée favorable à la présence d'une délégation de la SNCF concernant son retour d'expérience sur l'informatisation de leurs dossiers médicaux. **FO Finances** a rappelé que l'indispensable logiciel qui sera retenu pour les Médecins de Prévention devra répondre à toutes les normes de confidentialité.

FO Finances a souhaité que les Médecins de Prévention Coordonnateurs Nationaux (MPCN) soient rattachés au Secrétariat Général afin d'être mieux entendus. En effet, le MPCN est chargé d'impulser, de coordonner et de conseiller l'administration concernant la politique ministérielle Santé Sécurité au Travail ; il est aussi un relais technique et administratif entre l'administration, les Médecins Coordonnateurs Régionaux (MPCR) et les Médecins de Prévention.

RAPPORT 2011- 2012 DES ERGONOMES

Le rapport se divise en deux parties :

- Le compte rendu de l'activité du pôle sur 2011 et 2012, mais également une définition de ce que doit être l'exercice de l'ergonomie au sein des Ministères Economiques et Financiers (MEF), le tout illustré par quelques exemples de réalisations. **FO Finances** a jugé cette première partie très intéressante et a salué l'effort de lisibilité et de pédagogie en proposant qu'il soit diffusé au plus grand nombre.
- Une démonstration de l'apport de l'ergonomie relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) au sein des MEF. Une fois encore **FO Finances** a jugé cette partie très intéressante mais a posé la question de la limite de l'exercice face aux trop nombreuses suppressions d'emplois et réduction des

budgets de fonctionnement. **FO Finances** a rappelé une fois de plus que la première prévention des risques psychosociaux est l'arrêt des suppressions d'emplois, la seconde le recrutement d'agents supplémentaires et la troisième un abondement substantiel des moyens en adéquation avec les missions.

Les annexes du rapport seront mises en ligne sur le site ministériel du dialogue social. Le plan de charge du pôle ergonomie sera communiqué aux membres du CHSCT-M et les études ergonomiques feront l'objet d'un point semestriel à l'ordre du jour de cette instance. Les rapports réalisés à l'issue des études seront également mis en ligne sur l'intranet ministériel (dialogue social) au fil de l'eau.

PREMIERS ECHANGES RELATIFS A LA NOTE D'ORIENTATION 2014

Les premiers échanges sur la note d'orientation 2014, qui se poursuivront en décembre, ont mis en évidence la nécessité de séparer clairement la partie qui relève du rappel des

obligations des chefs de service de la partie relative aux engagements ministériels en matière de Santé Sécurité au Travail, en particulier la prévention des RPS.

ETUDES ERGONOMIQUES 2013 COFINANCEMENT PAR LE CHSCT-M

1 – DGDDI (étude gaz toxiques dans les conteneurs maritimes) 50 000 €

Unanimité des présents pour (2 CGT, 2 Solidaires, 2 FO)

2 – DGFIP (Site DDFIP Bourges) 20 000 €

Unanimité des présents contre (2 CGT, 2 Solidaires, 2 FO) à la demande de l'ensemble des syndicats du Cher qui souhaitaient modifier la demande.

3 – DGFIP (Site CGSR Rennes) 15 000 €

Unanimité des présents pour (2 CGT, 2 Solidaires, 2 FO)

4 – DGIP (Site SIE Nantes sur outil GESPRO) 20 000 €

Unanimité des présents pour (2 CGT, 2 Solidaires, 2 FO)



RAPPEL DES ENGAGEMENTS DES MINISTERES ECONOMIQUES ET FINANCIERS

- 1 – Le fonctionnement des CHSCT figurera à l'ordre du jour du GT du CHSCT-Ministériel de janvier 2014 ce qui permettra d'aborder les dysfonctionnements.
- 2 – L'ouverture d'espaces de travail collaboratif pour les CHSCT et les CHSCT Spéciaux est à l'étude. L'état des réflexions sera soumis au CHSCT-Ministériel du 17 décembre.
- 3 – Concernant l'INSEE : la convention relative à l'accès aux prestations d'action sociale et de SSCT réalisées par les MEF au bénéfice des personnels du Groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES) sera diffusée aux membres du CHSCT-Ministériel dès sa signature.
- 4 – La présentation du budget 2014 comportera : une ventilation des dépenses de CHSCT ainsi qu'une présentation des principales notions à connaître en matière de dépense (autorisation d'engagement et crédit de paiement).
- 5 – Montargis : ce dossier, qui concerne l'amiante contenu dans les bâtiments de la DGFIP, sera examiné au CHSCT-Ministériel du 17 décembre.

SUIVI DES POINTS ABORDES LORS DES PRECEDENTS CHSCT-M :

CHSCT de Paris : le second Secrétaire-Animateur prendra ses fonctions le 1^{er} janvier 2014. Concernant le recrutement d'un Conseiller de Prévention : la lettre de mission de ce dernier est en cours de finalisation par la DGFIP.

CHSCT du Val-de-Marne : concernant l'installation de la Trésorerie du Perreux au Centre des Finances Publiques de Nogent-sur-Marne et les dysfonctionnements constatés, le bureau DRH3B a pris contact avec la présidente de ce CHSCT.



**N'OUBLIEZ PAS DE TRANSMETTRE A LA FEDERATION VOS REMARQUES,
PROBLEMES DIVERS RENCONTRES AFIN QUE NOUS PUISSIONS DEFENDRE AU
MIEUX LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENTS.**

**Toute l'actualité de la Fédération sur :
<http://www.financesfo.fr>**